

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47Suppléants ayant voix
délibérantes :**2**

Conseillers représentés :

9

Total votants :

58**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUIN 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 23 mai 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} juin 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
André IMBERDIS à Marc DELPOSEN
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY
Farida LAÏD à Benoit GENEIX

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET,

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Contractualisation avec l'éco-organisme DASTRI
DELIBERATION N°20170601-23*****Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président***

Le rapporteur expose que DASTRI est l'éco-organisme agréé, en charge de la collecte et du traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) perforants des patients en auto-traitement.

Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets ménagers ont la possibilité de contractualiser avec DASTRI pour bénéficier de la mise à disposition en déchèterie de dispositifs de collecte des DASRI perforants, de leur enlèvement et de leur traitement.

Avant fusion des EPCI, les Communautés de communes « Thiers Communauté », « Pays de Courpière » et « Entre Allier et Bois Noirs » avaient contractualisées avec DASTRI. Suite à la réorganisation territoriale, il convient d'établir une nouvelle convention entre DASTRI et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de contractualiser avec DASTRI,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

TOTAL VOTANTS :	58 =	Conseillers Présents	47 +	Représentés	11	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	58 =	Pour : 58		Contre : 0		
Abstention :	0					

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD

